



**Repères historiques**

Document mis à jour le 22 février 2021

**Nota**

Comme son nom l'indique, ces fiches de « Repères historiques » ne sont que l'indication chronologique des principaux faits marquants liés au sujet traité. Ces fiches ne sont en aucun cas des analyses. Leur objectif est simplement de donner au lecteur des indications de bases, en lui permettant, s'il le désire, d'aller « plus loin », notamment grâce aux liens hypertextes qui sont mentionnés, aux sources et/ou à la bibliographie. La présente fiche complète celles déjà mises en ligne relatives à l'**Aménagement du temps de l'enfant**, et aux **Politiques éducatives locales**.

Au contraire d'autres politiques publiques locales comme les politiques éducatives ou les politiques sociales, les politiques locales de la jeunesse ont souvent été facultatives et peu régulées par des obligations législatives. Ceci explique qu'il soit impossible d'indiquer des dates très précises de développement de ces politiques publiques ou bien d'en dresser un tableau exhaustif qui permette de comprendre ce qui s'est joué dans l'ensemble des territoires. Il apparaît néanmoins possible d'identifier quelques périodes-clefs.

## Fin du XIX<sup>e</sup> siècle :

### Les prémices des interventions locales en direction de la jeunesse.

Dans les territoires, la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, du fait d'un contexte d'urbanisation et d'industrialisation, est marquée par le développement de nombreuses politiques publiques dans les champs de l'éducation, du social et de la santé publique. Si ces politiques publiques sont encore tâtonnantes et parfois marquées de faiblesses notables (Murard et Zylberman, 1996), si elles prennent appui sur des mouvements caritatifs puissants d'obédience confessionnelle ou laïque, elles donnent lieu à une prise de conscience progressive des difficultés des enfants et des jeunes dans notre pays (Bantigny et Jablonka, 2009).

Au niveau local, des initiatives prennent corps pour intervenir en marge de l'école en faveur de cette population. Bien sûr, ces initiatives ne sont pas systématiques et dépendent à la fois de la gravité des situations sanitaires et sociales rencontrées et des acteurs publics et philanthropiques en présence.

Cependant, on assiste aux premières mobilisations des municipalités ou des départements qui consistent soit à soutenir les acteurs philanthropiques (les patronages laïcs par exemple), soit à mener des actions plus directes s'apparentant parfois à du socialisme municipal (comme l'achat de terrain pour l'installation de colonies de vacances) (Loncle, 2003).

## **Années 1960 :**

### **Les politiques locales de jeunesse contre l'État ? une sectorisation et une professionnalisation grandissantes.**

Les années 1960 connaissent des infléchissements globaux qui affectent largement les politiques locales de la jeunesse. L'instauration de la V<sup>e</sup> République, le développement de l'État-providence, la deuxième vague d'urbanisation avec l'implantation des quartiers périphériques, sont autant d'éléments qui contribuent à faire évoluer considérablement ce domaine d'action publique.

En effet, alors que les municipalités et les départements avaient pu précédemment ancrer des actions plus ou moins systématiques en matière de jeunesse, l'instance centrale en charge de ces questions, le haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports, impulse à partir de 1958 une politique assez ambitieuse en matière de jeunesse.

Dans les territoires, les émanations locales du groupement d'études et de recherche des organismes de jeunesse et d'éducation populaire (GEROJEP) s'émeuvent parfois de cette puissance nouvelle et dénoncent une mainmise de l'État sur les affaires locales. Ceci n'empêche cependant pas les collectivités de continuer à développer des actions en direction de la jeunesse, dans le domaine des loisirs en particulier (Loncle, 2003). La période est également marquée par une implantation territoriale assez systématique des associations de jeunesse dans les quartiers périphériques nouvellement bâtis et par une professionnalisation des acteurs de la jeunesse avec la création de nombreux diplômés, notamment dans le champ de l'éducation spécialisée et de l'animation socio-culturelle (Besse, 2008 et 2014).

## **1982 et suivantes :**

### **De la jeunesse à la ville, vers une formulation nouvelle des problèmes publics liés à la jeunesse ?**

Les débuts des années 1980 sont marqués de l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand et de l'instauration des lois de décentralisation. Elles voient la publication de plusieurs rapports :

- Rapport Schwartz (1981) « L'insertion sociale et professionnelle des jeunes ».
- Rapport Dubedout (1982) « Ensemble, refaire la ville ».
- Rapport Bonnemaïson (1983) « Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité ».

Tous trois préconisent la mise en œuvre de politiques territoriales et partenariales dans leurs champs respectifs, engagent un tournant décisif dans la manière de prendre en compte les jeunes dans les territoires locaux.

En effet, à la suite de la survenue d'émeutes importantes dans les quartiers périphériques, l'attention des décideurs nationaux et locaux est désormais focalisée sur « les jeunes des quartiers » dans le contexte du déploiement de la politique de la ville et de son dispositif « Développement social des quartiers ».

S'ensuivent l'élaboration de multiples politiques locales s'adressant à la jeunesse ; elles sont plutôt estampillées politiques de la ville que politiques de jeunesse.

Ces initiatives ont été très importantes numériquement au point que certains analystes comme Philippe Estèbe ont pu affirmer que la première cible des politiques de la ville était la jeunesse (2001). Du point de vue des professionnels en charge de ces questions, on a pu assister à l'émergence de nouvelles figures comme « les grands frères », les médiateurs, les animateurs territoriaux, etc.

Ces professionnels ont eu pour particularité à la fois d'être très ancrés territorialement et de devoir développer des partenariats multiples en s'appuyant sur des initiatives de participation des jeunes.

## **1996 :**

### **La systématisation progressive des politiques locales des échelons municipaux et départementaux**

À partir de 1996 et à la faveur des élections municipales qui ont lieu cette année-là, voyant apparaître de nombreuses personnes élues en charge de la jeunesse, un nouvel infléchissement se joue. On observe la multiplication des politiques locales de jeunesse labellisées comme telles, d'abord à l'échelon municipal puis à l'échelon départemental. Ces politiques publiques ciblent des tranches d'âge plus ou moins étendues (mais on observe une sorte « d'alignement » en faveur des 11-25 ans). Elles s'attèlent généralement aux questions de loisirs, de culture, d'éducation... parfois même aux questions d'emploi et de santé.

## **Années 2000 et 2010 :**

### **L'implication croissante des échelons intercommunaux et régionaux**

Ce mouvement d'institutionnalisation se poursuit aux cours des deux décennies suivantes et s'étend progressivement aux échelons intercommunaux et régionaux. Ce sont désormais tous les niveaux de décision qui se trouvent dotés de politiques locales s'adressant à la jeunesse.

Ces politiques publiques sont rarement des politiques de grande envergure ; les budgets sont généralement limités et les personnalités qui en ont la charge sont souvent peu influentes au sein des Conseils municipaux et départementaux.

Néanmoins, on peut affirmer que l'on assiste, dès lors, à la systématisation de ces politiques publiques. Avec cet essor, on voit se développer des réseaux de professionnels et d'élus spécialisés sur ces questions. Ainsi, par exemple, le *Neuj pro*, événement annuel organisé par le Conseil départemental de l'Allier est initié en 2002 ; la revue scientifique *Agora Débats/Jeunesse*, à destination de la communauté scientifique et des professionnels se déploie à partir de 2000.

Dans ce contexte, on voit apparaître de nouvelles figures professionnelles, en particulier les chargés de mission jeunesse ou les coordonnateurs jeunesse, personnes engagées par les collectivités locales. Elles constituent des binômes avec les élus locaux. Compte tenu des thématiques abordées dans les politiques locales de la jeunesse, la question de la transversalité, de « l'intersectorialité » est très présente (Dumollard et Loncle, 2014 ; Kalala-Mabuluki, à paraître).

## **2016 :**

### **Le PIA jeunesse : un « coup d'accélérateur » pour les politiques locales de la jeunesse ?**

Cette question va se trouver au centre de l'appel à projets du Programme d'investissement d'avenir (PIA) jeunesse, lancé en décembre 2016 et qui entend soutenir l'émergence de projets territoriaux de politiques globales et intégrées de jeunesse.

Doté de 56 millions d'euros, le PIA va permettre de soutenir 16 projets expérimentaux disséminés sur l'ensemble du territoire national (Métropole et territoires ultra-marins). Ce projet vient concrétiser le fait que le Président de la République François Hollande avait constitué la jeunesse comme une de ses priorités d'action à son arrivée au pouvoir en 2012.

Ce programme entend s'appuyer sur les expérimentations menées pour en tirer des leçons et proposer des orientations nationales inspirées des bonnes pratiques développées dans les territoires (Bourthoumieu, 2017 ; Kakala-Mabuluki et Siurala, 2019).

Cependant, les bouleversements politiques et institutionnels des dernières années (changement de majorité présidentielle et d'orientation politique à l'endroit de la jeunesse, reconfiguration des services centraux et des administrations déconcentrées en charge de la jeunesse) (Parijs, 2019a ; Angot, 2020) ne semblent pas jouer en faveur d'une prise en compte forte et durable des résultats de ces projets dans les politiques locales et nationales.

## **2017 et suivantes :**

### **Le chef de filât des régions en matière de jeunesse, la croissance des préoccupations sur la jeunesse rurale**

Au moins deux derniers éléments notables ont contribué à infléchir davantage l'action des collectivités locales en matière de jeunesse.

En premier lieu, on peut citer la [loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017](#) relative à l'égalité et à la citoyenneté, qui établit la compétence des Conseils régionaux comme « chefs de file » en matière de politique de jeunesse et qui les enjoint à développer des dialogues structurés avec les jeunes.

S'il est encore un peu tôt pour mesurer l'impact de cette mesure sur le contenu et la gouvernance des politiques locales de la jeunesse des échelons régionaux et infrarégionaux, Maëlle Moalic et Jordan Parisse, qui ont étudié ces changements, mettent en évidence trois types d'attitude de la part de ces collectivités :

- la mise en place d'une démarche de coélaboration des orientations stratégiques des Conseils régionaux impliquant outre la collectivité, les autres niveaux de décision, les services de l'État et les partenaires associatifs du champ de la jeunesse ;
- l'introduction d'une démarche descendante dans laquelle les partenaires ne sont que partiellement impliqués ;
- une non prise en compte de la loi dans un certain nombre de territoires (2020).

Malgré ces diversités de positionnement, on ne peut qu'imaginer de fortes inflexions à venir des politiques locales de jeunesse.

En second lieu, attirons l'attention sur le fait que de nouvelles figures de jeunes font leur apparition depuis quelques années dans les politiques locales de jeunesse : les jeunes ruraux.

Du fait du lien établi dans les années 1980 entre politiques de jeunesse et politiques de la ville, on pouvait observer une attention particulière portée aux jeunes urbains. Au cours des dernières années, cette situation a quelque peu évolué à la faveur de la publication d'un rapport puis d'un avis du Conseil économique, social et environnemental sur ces questions (2017) et de la parution d'un certain nombre d'ouvrages faisant état des difficultés de ces jeunes (Coquard, 2019 ; Amsellem-Mainguy, 2019 ; Berlioux et Maillard, 2019).

Si l'on se fie aux préconisations récentes des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux de Bourgogne-Franche-Comté (2019) et du Grand-Est (2020) à destination des élus régionaux, il semblerait que les jeunes ruraux fassent aujourd'hui l'objet d'une attention renouvelée au sein des politiques locales de la jeunesse (Parisse, 2019b).

## De quelques éléments qui traversent les périodes historiques :

Pour conclure, soulignons que, même lorsqu'elles prennent une certaine envergure, ce qui est loin d'être toujours le cas, les politiques locales de jeunesse en France (mais également dans les différents pays européens) tendent à rester de petites politiques publiques, peu dotées financièrement, soumises à des logiques et à des pressions exogènes, en quête « d'intersectorialité » et de transversalité, et faisant appel à des figures assez négatives des jeunes.

Fiche rédigée par **Patricia LONCLE-MORICEAU**,  
professeure de sociologie à l'École des hautes études  
en santé publique, membre du laboratoire Arènes,  
membre du collège scientifique  
du CHMJS

## Bibliographie

- « *Les filles du coin* » *Enquête sur les jeunes femmes en milieu rural - Sociabilités dans l'espace local rural populaire*. Amsellem-Mainguy, Yaëlle. Paris : INJEP, 2019.
- *La "modernisation de l'État", indifférente à l'expertise des services en territoires. La réforme de l'administration territoriale de l'État dans les domaines de la cohésion sociale et du développement durable (2009-2015)*. Angot, Sylvère. Université Paris-Est, 2020.
- *Jeunesse oblige, histoire des jeunes en France, 19ème-21ème siècle*. Bantigny, Ludivine, et Ivan Jablonka, éd. Paris : PUF, 2009.
- *Les invisibles de la République*. Berlioux, Salomé, et Erkki Maillard. Paris : Robert Laffont, 2019.
- *Construire l'éducation populaire: naissance d'une politique de jeunesse (1958-1970)*. Besse, Laurent. Paris : la Documentation française, 2014.
- *Les MJC, de l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes, 1959-1981*. Besse, Laurent. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2008.
- *Décloisonner les politiques publiques locales en faveur des jeunes*. Bourthoumieu, Frédéric. *Informations sociales* n° 195, n° 4 (2016) : 91-94. <https://doi.org/10.3917/inso.195.0091>.
- *Place des jeunes dans les territoires ruraux*. Coly, Bertrand, et Danielle Even. Rapport du Conseil économique, social et environnemental. Paris : CESE, 2017.
- *Jeunes et politiques publiques : osons ensemble! Pour un dialogue structuré en Bourgogne-Franche-Comté*. Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne-Franche-Comté. Dijon et Besançon : CESER Bourgogne-Franche-Comté, juin 2019.
- *La Région, chef de file pour une coordination nécessaire des politiques de jeunesse*. Conseil économique, social et environnemental du Grand-Est. Strasbourg et Metz : CESER Grand-Est, octobre 2020.
- *Ceux qui restent: faire sa vie dans les campagnes en déclin*. Coquard, Benoît. Collection L'envers des faits. Paris : La Découverte, 2019.
- *Politiques locales de jeunesse et transversalité : quels apports pour les territoires*. Dumollard, Marie, et Patricia Loncle. In *Parcours de jeunes et territoires, rapport de l'observatoire de la jeunesse 2014*, édité par Francine Labadie, 238-51. Paris : la Documentation française, 2014.
- *Politiques intégrées de jeunesse : généalogie, pratiques et théorisation*. Kalala-Mabuluki, Etch & Siurala Lasse. Enquête en sciences sociales sur les métamorphoses à l'œuvre dans le champ de la jeunesse. Écoles des hautes études en santé publique et université de Nanterre, publication cours.
- *Politiques intégrées de jeunesse : difficultés et leviers d'action*. Kalala-Mabuluki, Etch, et Lasse Siurala. *Les cahiers de l'action*, n° 2 (2019) : 95-100.
- *L'action publique malgré les jeunes : les politiques de jeunesse en France de 1870 à 2000*. Loncle, Patricia. Paris : L'Harmattan, 2003.
- *Les politiques de jeunesse des Conseils régionaux. Entre recomposition des compétences et affirmation inégale d'un rôle de coordination*. Moalic, Maëlle, et Jordan Parisse. Analyses et synthèses. Paris : INJEP, août 2020.

- *L'hygiène dans la République: la santé publique en France, ou, l'utopie contrariée : 1870-1918.* Murard, Lion, et Patrick Zylberman. Paris : Fayard, 1996.
- *La prise en compte des jeunes ruraux et périurbains par les intercommunalités et les pays.* Parisse, Jordan. Notes et rapports. Paris : INJEP, 2019b.
- *Réforme territoriale et réorganisation de l'État : quels enjeux pour les politiques de jeunesse ?* Parisse, Jordan. Analyses et synthèses. Paris : INJEP, 2019.
- *Projets éducatifs locaux : l'enjeu de la coordination.* Laforets, Véronique. Cahiers de l'action n° 6 - Paris : INJEP, 2006.